

# Identification du module

<b>Module</b>	<b>Conseils aux patients chroniques – Maladies des voies respiratoires</b>
<b>Condition d'admission</b>	Être titulaire d'un certificat de fin d'études dans une profession du domaine de la santé de niveau secondaire II ou tertiaire.
<b>Compétences</b>	Les titulaires de la certification de ce module sont habilitées à accompagner des patients atteints de maladies pulmonaires et respiratoires et peuvent effectuer correctement, selon ordonnance médicale, la partie technique du diagnostic et instruire le patient de façon à ce que l'adhérence à la thérapie soit la meilleure possible. Elles savent déterminer les symptômes alarmants et l'urgence d'une consultation médicale. Elles motivent et soutiennent le patient à utiliser des services externes prescrits et assure la coordination de leurs prestations.
<b>Evaluation des compétences</b>	Évaluation écrite standardisé (QSS) 60 minutes.
<b>Niveau</b>	Examen professionnel de la coordinatrice en médecine ambulatoire.
<b>Objectifs à atteindre</b>	<p><b>Les participants-es</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nomment les tableaux cliniques pneumologiques les plus fréquents, tels que la BPCO, l'asthme et le syndrome d'apnées du sommeil obstructif, leur diagnostic (T1);</li> <li>• expliquent les maladies pulmonaires les plus courantes chez les enfants, leur traitement et leur thérapie (T1);</li> <li>• utilisent les instruments de dépistage des symptômes et documentent l'évolution de la maladie (par exemple, test CAT de contrôle de l'asthme, test CAT pour la BPCO, score MRC de la dyspnée, Sit to stand test STS(T3);</li> <li>• identifient les symptômes alarmants et l'urgence d'une consultation médicale (T3);</li> <li>• effectuent une spirométrie de manière autonome et évaluent la qualité des valeurs mesurées (T3);</li> <li>• expliquent les thérapies pharmacologiques et non pharmacologiques fondées sur l'évidence, telles que l'arrêt du tabagisme, les vaccinations, l'activité physique la réhabilitation pulmonaire en milieu ambulatoire et stationnaire (T1);</li> <li>• nomment les médicaments les plus importants et expliquent l'oxygénothérapie et ses domaines d'application dans le traitement de maladie des voies respiratoire (T1);</li> <li>• instruisent l'utilisation et la prise correcte de médicaments (par exemple, poudre, sprays avec chambre d'expansion, etc.) (T3);</li> <li>• effectuent un contrôle de la bonne prise des médicaments (T3);</li> <li>• identifient les symptômes précurseurs et évaluent la nécessité d'organiser une consultation avec le médecin (T3);</li> <li>• identifient les symptômes d'exacerbation lors de BPCO ou d'asthme et agissent en conséquence (T3);</li> </ul>

<p><b>Objectifs à atteindre</b></p>	<p><b>Les participants-es</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nomment les ressources et les partenaires importants pour les patients (par exemple, la Ligue pulmonaire suisse, les Ligues pulmonaires cantonales, la Société suisse de pneumologie SSP (spécialistes) et les centres de réhabilitation pulmonaire ambulatoire reconnus (T1);</li> <li>• s'assurent de l'intégration des patients dans un système de Chronic Care (T1);</li> <li>• mettent à disposition la documentation d'informations adéquats et destinées aux patients (T2).</li> </ul>
<p><b>Certification</b></p>	<p>Certification partielle pour le brevet fédéral de coordinatrice en médecine ambulatoire (sous réserve du respect des conditions d'admission, selon chiff. 3.31 du règlement concernant l'examen professionnel).</p>
<p><b>Validité du certificat</b></p>	<p>5 ans.</p>